Regards contemporains sur l'abbatiale Saint-Michel

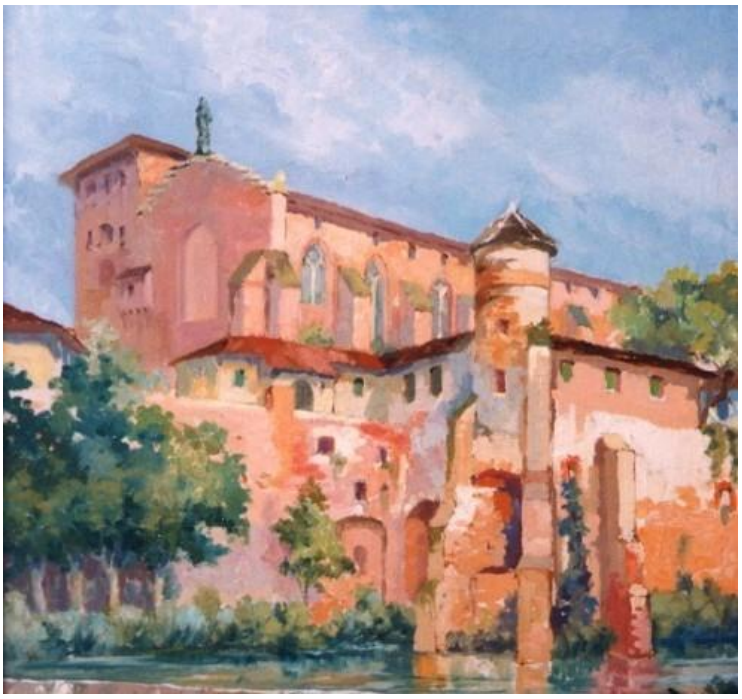

CAHIER DES CHARGES POUR APPEL A PARTICIPATION

Appel aux artistes pour prêt d'œuvre, toutes techniques

Lancé par la Ville de Gaillac dans le cadre de sa prochaine exposition temporaire au musée des Beaux-arts (printemps-été 2026)

18 décembre 2025

VILLE DE gaillac ville-gaillac.fr

Objet

Dans le cadre de sa nouvelle exposition temporaire au musée des Beaux-arts, la Ville de Gaillac lance un appel à participation aux artistes et créateurs contemporains.

L'objectif de cet appel aux artistes est de pouvoir dresser un panorama des œuvres contemporaines représentant l'abbatiale Saint-Michel de Gaillac. Ce panorama tendra à nourrir l'exposition afin de confronter la création actuelle aux œuvres des artistes du XIXème et du XXème siècle conservées dans la collection du musée.

Il s'agit d'un appel à participation et non à création, au vu des délais proposés.

Les artistes sont donc appelés à faire connaître par leur réponse les œuvres, précédemment réalisées et s'inspirant de l'abbatiale, qu'ils accepteraient de prêter pour enrichir l'exposition.

Les formats et angles de vue originaux sont encouragés et **toutes les techniques sont bienvenues : peinture, dessin, lithographie, photographie, céramique…**

Contexte

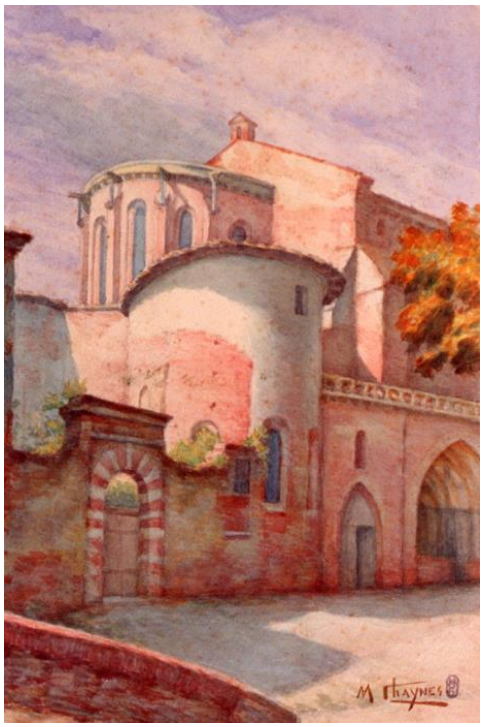

Fondé en 1934, le musée des Beaux-arts conserve plusieurs centaines d'œuvres et met particulièrement en valeur les artistes Gaillacois d'origine ou de cœur. Parmi ses collections concentrées autour des XIXème et XXème siècles, les paysages locaux figurent en bonne place.

Édifice emblématique du territoire gaillacois, l'abbatiale Saint-Michel de Gaillac est sans conteste le point de vue le plus représenté au sein de la collection. Cet état de fait témoigne de l'influence que ses briques ocres et sa silhouette monumentale ont exercé sur le milieu artistique gaillacois.

Programmée du 11 avril au 30 août 2026, l'exposition temporaire *Portraits d'une abbatiale. Représenter Saint-Michel de Gaillac d'hier à aujourd'hui* proposera de

questionner ce rapport des artistes à l'abbatiale Saint-Michel, en associant de manière inédite collections historiques et créations contemporaines.

À travers une sélection d'œuvres de styles et d'époque variés, l'exposition **s'intéressera à la fortune de ce motif d'inspiration, et à ce que l'abbatiale dit de l'image de Gaillac.** Elle invitera les visiteurs à regarder Saint-Michel de Gaillac non comme un simple bâtiment, mais comme un monument observé, admiré et réinterprété sans fin par les artistes d'hier et d'aujourd'hui.

Pour cela, la Ville de Gaillac fait appel à vous pour illustrer la manière dont les artistes actuels font rayonner l'abbatiale !

L'exposition sera organisée par les équipes du service Patrimoine et musées de la Ville de Gaillac, dans les trois salles d'exposition temporaire situées à l'étage inférieur du musée des Beaux-arts.

Éligibilité des propositions

L'appel à participation est adressé à tous les artistes et collectifs d'artistes, professionnels comme amateurs, gaillacois ou non.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que **sera considérée comme recevable toute œuvre représentant l'abbatiale Saint-Michel,** y compris :

- Si seul une partie ou un détail de l'abbatiale est visible
- Si l'abbatiale est placée au second plan de l'œuvre
- Si l'œuvre est abstraite, dans la mesure où l'abbatiale est reconnaissable, que ce soit par l'extraction de ses principales formes structurelles, ou par l'usage de symboles

Les artistes dont les propositions seront retenues devront s'engager à céder leur droit d'exposition et de reproduction à la Ville de Gaillac.

Ils devront aussi s'engager **à pouvoir prêter au musée leur(s) œuvre(s) durant la totalité de la durée de l'exposition,** ainsi qu'à faciliter leur montage et leur démontage en collaboration avec les équipes du musée.

Calendrier prévisionnel

Période	Action
18 décembre 2025	Lancement appel aux artistes
23 janvier 2026	Clôture appel aux artistes
Mi-février 2026	Sélection des propositions retenues
2ème quinzaine février 2026	Retour vers les candidats retenus pour organisation des prêts
Mi-mars à début avril 2026	Montage de l'exposition
10 avril 2026	Vernissage de l'exposition
30 août 2026	Clôture de l'exposition
Courant septembre 2026	Démontage de l'exposition

Procédure de sélection

Les dossiers seront examinés par un comité de sélection composé de personnalités qualifiées et de membres de l'équipe du service Patrimoine et musées.

Les critères de sélection seront les suivants :

- Prise en compte de la thématique
- Qualité plastique de l'œuvre
- Originalité du style, de la technique et du point de vue au regard des œuvres sélectionnées au sein des collections
- État sanitaire de l'œuvre

Éléments de rémunération

La Ville de Gaillac s'engage à compenser à hauteur de 100€ les candidats retenus pour l'exposition au titre de la cession du droit d'exposition de l'œuvre dans le cadre d'une exposition temporaire collective qui ne fera pas l'objet d'une régie spécifique pour le musée.

Elle suit en cela les préconisations émises par le Conseil national des professions des arts visuels (CNPAV), afin de favoriser la reconnaissance matérielle de la création artistique et le soutien aux artistes.

Ce montant est forfaitaire, quel que soit le nombre d'œuvres sélectionnées par artiste.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que les œuvres sont prêtées pour la durée de l'exposition et que la sélection ne vaut en aucun cas acquisition par le musée et la Ville. La rémunération ne pourra être comprise comme un acte d'achat de l'œuvre.

Le transport des œuvres de leurs localisations actuelles jusqu'au musée et inversement seront également à la charge de la Ville.

Acte de candidature

Les artistes et collectifs artistiques intéressés sont priés d'adresser **le 23 janvier 2026 au plus tard l**es éléments suivants :

- Photos face et revers de chaque œuvre proposée (les photos complémentaires sont bienvenues)
- Titre, technique, support, date de création et dimensions de l'œuvre

- Quelques lignes pour présenter votre démarche artistique, revenir sur la place qu'occupe pour vous St-Michel de Gaillac et ce qui vous a conduit à la représenter
- Porte-folio (facultatif)

- RIB détaillé
- Numéro SIRET et numéro d'adhérent(e) à la Maison des Artistes ou à l'AGESSA (le cas échéant)

Les candidats peuvent soumettre autant d'œuvres qu'ils le souhaitent, à condition qu'elles répondent au thème défini.

L'ensemble de ces éléments est à transmettre par mail à patrimoine@ville-gaillac.fr ou par pli postal à :

Service Patrimoine et Musées

Espace Culture

80 place d'Hautpoul

81600 Gaillac

Contact

Service Patrimoine et musées

Tel : 05 63 81 20 26

patrimoine@ville-gaillac.fr